

# Bellelay

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **1 (1898)**

Heft 6

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-247816>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR  
tout avis et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
Pays du dimanche  
à  
Porrentruy  
—  
TÉLÉPHONE

# LE PAYS

POUR  
tout avis et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
Pays du dimanche  
à  
Porrentruy  
—  
TÉLÉPHONE

## DU DIMANCHE

LE PAYS, 26<sup>me</sup> année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

26<sup>me</sup> année, LE PAYS

### BELLELAY

La contribution ordinaire de l'évêché de Bâle fut fixée à 84 florins par an (le florin valait 25 sols de Bâle ou 15 batz, soit environ fr. 2,20 de notre monnaie). En temps de guerre, ce subside se doublait ou se triplait, mais heureusement cela n'arrivait pas souvent.

Les petits mois romains étaient destinés à subvenir aux besoins spéciaux de la principauté. Pendant la période orageuse de 1731 à 1745, les diverses parties de l'évêché eurent à payer annuellement une somme de 5091 livres 14 sols 3 deniers. La part de l'abbaye de Bellelay et de la courtine fut fixée à 99 livres 2 sols.

L'empereur Léopold ayant déclaré la guerre à la France en 1701 et les armées ennemies s'étant rapprochées de nos frontières, des corps de garde furent placés sur Repais et sur Morépoint. A cette occasion la paroisse des Genevez (Genevez et Lajoux) eut à payer, le 13 février 1702, 256 livres de contribution extraordinaire, et le 10 octobre elle reçut l'ordre de payer encore, avant la Toussaint, une nouvelle somme de 312 livres et en outre 9 livres par mois comme mois ordinaires. On avait mis pour la dernière fois une garde sur le Repais 12 ans auparavant, en 1690.

5. Le peuple de l'évêché avait sans doute à payer encore un certain nombre de contributions indirectes, mais en réalité ces contributions, même en les additionnant, n'atteignaient qu'un chiffre fort peu élevé. On pourrait même dire qu'elles étaient insignifiantes, surtout si on les compare à celles qui sont imposées de nos jours.

On voit, quand on examine de près toutes

Feuilleton du Pays du dimanche 1<sup>er</sup>

### Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE

par PIERRE SALES

I

#### Frères d'armes

Jamais on n'avait vu, au 6<sup>e</sup> chasseurs, deux cavaliers aussi unis que Firmin Dubreuil et Césaire Parisot. Ils se ressemblaient même à tel point qu'on les eût aisément pris pour deux frères ; ils étaient simplement de Bézu-Saint-Eloi, sur la route de Gisors à Pont-de-l'Arche. Grands et forts tous les deux, ils représentaient admirablement cette belle race des paysans normands poussée en pleine terre, au soleil des champs.

Firmin était le plus rude. Quand, aux grandes manœuvres, il chargeait, sabre au clair, la moustache ébouriffée, les yeux en feu, il avait un air terrible, on eût dit qu'il prenait déjà sa revanche de l'époque où des uhlands occupaient la

les charges que les habitants de la courtine de Bellelay avaient à supporter, que leur sort était infiniment préférable à celui des métayers qui donnent aux propriétaires la moitié des fruits des terres qu'ils cultivent, ou à celui des fermiers de nos jours qui ont souvent à s'acquitter d'un fermage encore plus élevé. En outre, à Bellelay et ailleurs, en cas d'accident, de malheur, de stérilité, de grêle, de guerre ou d'incendie, les charges du colon étaient diminuées ou mêmes remises totalement.

Ah ! les habitants de la courtine eurent bien d'autres charges à supporter quand, en 1793, les soldats de la république française vinrent occuper leurs villages et leur apporter soi-disant la liberté. Du coup, contributions directes et contributions indirectes furent considérablement augmentées, et les réquisitions les plus diverses et les plus onéreuses se succédèrent sans interruption. Il fallut loger et nourrir des soldats, envoyer à tout instant des chars pour transporter des vivres et des bagages à Huningue, à Belfort, à Strasbourg, livrer les cloches de l'église pour être transformées en canons, fournir des chevaux, du foin, des vivres, des vêtements pour l'armée, subir la conscription, verser 200 livres à Henri Joseph Humaire pour établir aux Genevez un cabaret réclamé par les soldats cantonnés en ce lieu.

Les habitants de la courtine n'ont jamais prétendu, eux, que le paysan est d'autant plus pauvre qu'il est plus près d'un couvent. Ils ne se plaignaient guère de Bellelay et dans plusieurs circonstances ils ont donné à ce monastère des preuves non équivoques de leur attachement et de leur dévouement. Ils vénéraient et aimaient les dignes religieux qui étaient pour eux de véritables pères.

Quand Farel vint aux Genevez pour y pré-

chaumière de sa famille. Mais, au repos, tout redevenait en lui bon et tranquille ; sa moustache retombait et couvrait sa bouche trop largement fendue, ses yeux bruns s'adouçissaient, ses gestes s'alourdissaient un peu ; et, depuis que le 6<sup>e</sup> chasseurs, après les manœuvres, avaient réintégré le quartier de l'Ecole Militaire, les rousseurs de son visage avaient disparu ; on voyait ses veines courir à fleur de peau, ce qui lui donnait une allure réjouie.

Césaire avait tout cela, mais avec plus de délicatesse. Le brun de ses yeux était plus clair, ses cheveux plutôt blonds que roux, sa bouche mignonne ; il avait une jolie moustache, séparée en deux petits rouleaux frisés, et un teint d'une fraîcheur extraordinaire, d'un blanc laiteux à peine teinté de rose.

Depuis leur arrivée au corps, ils avaient fait bande à part. Ils se suffisaient à eux deux, sans pour cela dédaigner les autres : c'était en eux de la timidité autant que de la sauvagerie ; au fond, les manières « esbrouffeuses » de leurs camarades les ahurissaient. Il y avait bien aussi, dans l'escadron, deux gars de Neauphles-Saint-Martin et un d'Etrépy avec lesquels ils vivaient en bons termes, mais ce n'était pas de l'amitié ;

cher ses doctrines, les habitants de cette localité, loin d'accueillir comme un libérateur l'envoyé de Leurs Excellences de Berne, lui firent un accueil fort peu sympathique. Ils ne cherchèrent pas, en se jetant dans les bras de la réforme, à se libérer des redevances qu'ils payaient au monastère.

Quand, en 1635, le colonel Forbes arriva à Bellelay avec une troupe indisciplinée qu'il avait recrutée en Suisse au nom du roi de France et quand il manifesta l'intention de rançonner le monastère, les hommes de la courtine, et même ceux de la Montagne, accoururent en armes et expulsèrent impitoyablement les dangereux visiteurs.

Lors de la suppression du monastère de Bellelay, en 1798, les habitants de la courtine éprouvèrent la plus vive douleur. C'est avec les sentiments de la plus profonde vénération qu'ils parlaient des « bons Pères de Bellelay » comme ils les appelaient. « C'est un témoignage qu'il faut rendre aux habitants de la paroisse de Bellelay, écrit dans son journal le principal du collège, le P. François Berber, que s'ils ont joui pendant longtemps des bienfaits de l'abbaye, ils lui ont témoigné à leur tour le plus vif attachement, surtout dans ces derniers temps, où l'ingratitude semble être à l'ordre du jour. »

Citons encore ici les paroles si vraies du même religieux relativement aux revenus de l'abbaye et à l'état de ses fermiers : « Les habitants des montagnes où l'abbaye était située, dit-il, y trouvaient des ressources de tout genre, les ouvriers du travail pour se sustenter eux et leurs familles, les pauvres des charités de toute espèce, les voyageurs un gîte bienfaisant et agréable. Ses revenus étaient modiques, eu égard au nombre des religieux, aux libéralités et à l'hospitalité qu'elle exerçait. Sans compter

et on supposait qu'à leur amitié à eux il devait y avoir de grandes raisons ! De très grandes, en effet ! S'ils ne se quittaient jamais au régiment, c'est qu'ils ne s'étaient jamais quittés dans la vie.

Leurs souvenirs les plus anciens leur montraient trois petits êtres inséparables, vêtus à la diable, vagabondant dans la forêt qui s'étend entre Gisors et Bézu-Saint-Eloi, blonds tous les trois, de ce blond léger, diaphane des enfants, et paraissant encore plus pâle à cause du hâle de leur teint. C'étaient leurs premières courses, leurs premières aventures dans la vie, que ces promenades faites sous prétexte de ramasser du bois mort, avec les goûters au pied d'un arbre et les bons sommeils à l'ombre, pendant la grande chaleur ; ils s'endormaient, leur trois têtes réunies, appuyées sur la paume des mains et leurs corps allongés comme les rayons d'une étoile.

Mais le chef, car une telle bande ne saurait se passer d'un chef, n'était ni Firmin, ni Césaire, mais Marceline, la sœur de Firmin. — Oui, une fille qui menait ces deux gars !... Et ils la considéraient d'autant moins comme une fille que, lorsqu'il s'agissait de dénicher des merles ou des chardonnerets, elle grimait aux arbres aussi